



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION
MANAGEMENT DES DÉCHETS
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'APTITUDE POTENTIELLE : PHASE 2

Ressources pour aider les collectivités des Premières nations à participer au processus de sélection d'un site de la SGDN



Programme 2016 de ressources pour soutenir les
partenariats avec les collectivités autochtones

OCTOBRE 2016

I. Introduction

En mai 2010, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé un processus visant à identifier un site sûr au sein d'une collectivité informée et consentante pour accueillir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Les principes et le cadre décisionnel qui guident le choix d'un site ont été définis de manière collaborative dans le cadre d'un dialogue mené pendant deux ans avec un large échantillon de Canadiens et de peuples autochtones.

Le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié s'appelle la Gestion adaptative progressive (GAP). Le but ultime de la GAP est le confinement et l'isolement sûrs du combustible irradié au sein d'un seul dépôt géologique en profondeur (DGP) construit dans une formation rocheuse propice. L'objectif du processus de sélection d'un site est de trouver, par le biais de phases de plus en plus détaillées d'évaluations techniques, scientifiques et socioéconomiques, un site unique pour l'établissement du DGP et du Centre d'expertise associé.

Le processus progresse suivant une série pluriannuelle d'étapes qui visent avant tout à garantir que le site choisi sera sûr et sécuritaire et qu'il répondra aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis que le processus a été lancé, la SGDN travaille en collaboration avec les collectivités qui souhaitent en apprendre davantage sur le projet dans le but de déterminer de façon préliminaire si elles sont susceptibles de répondre aux exigences du processus de sélection d'un site. Au terme des évaluations de la Phase 1, il a été déterminé qu'un groupe réduit de collectivités pourrait faire l'objet d'études plus poussées et passer à la Phase 2 des évaluations préliminaires.

Les travaux de la seconde phase des évaluations préliminaires comprendront des activités d'apprentissage et d'engagement plus intensives. La portée de ces travaux s'élargira pour inclure les peuples des Premières nations et métis et les collectivités environnantes. Des travaux préliminaires sur le terrain seront entrepris, y compris des levés aéroportés, et à une date ultérieure, des forages limités de trous de sonde pour évaluer plus avant la géologie et l'aptitude des sites d'après les exigences techniques établies en matière de sûreté.

Les activités d'engagement de la seconde phase d'évaluation préliminaire sont conçues pour être mises en oeuvre dans le cadre d'un partenariat noué entre les collectivités intéressées, les peuples des Premières nations et métis, les collectivités environnantes et la SGDN, selon un processus fondé sur la confiance, l'équité et une compréhension mutuelle.

La SGDN s'est engagée à favoriser la participation active et tangible des collectivités intéressées, des collectivités autochtones et des collectivités environnantes. Depuis sa création en 2002, la SGDN a cherché à élaborer ses processus et ses plans en collaboration avec les collectivités intéressées et les peuples autochtones, jetant ainsi les bases d'une participation et d'un partenariat soutenus.

Alors que les collectivités des Premières nations continuent d'en apprendre davantage sur le projet, la SGDN reconnaît que le plan doit être mis en oeuvre suivant l'initiative des collectivités. Le plan d'engagement est par conséquent souple quant à la cadence et aux modalités de sa mise en oeuvre et offre des occasions de participation qui incluent un éventail de formes et d'activités. Ultimement, le projet n'ira de l'avant qu'en partenariat avec la collectivité intéressée, les peuples autochtones potentiellement touchés et les collectivités environnantes.

1. Progression vers des partenariats avec les collectivités autochtones

La SGDN reconnaît et respecte la croyance des peuples autochtones voulant que toute vie dépende de la Terre, notre mère, et qu'au cours de nos travaux, nous ayons tous comme devoir d'intendance de protéger et préserver la terre pour la présente génération et les générations futures en nous guidant sur les sept enseignements.

La SGDN souhaite développer avec les collectivités, groupes et peuples autochtones des rapports qui seront basés sur le respect de leurs langues, coutumes, protocoles culturels et institutions politiques, sociales, économiques et culturelles. La SGDN reconnaît et respecte la diversité des croyances spirituelles, des pratiques et des formes de gouvernance des peuples autochtones au sein des collectivités autochtones et entre elles.

2. Phase 2 des évaluations préliminaires

Au terme de l'Étape 3, la SGDN prévoit avoir suffisamment progressé dans son évaluation technique de l'aptitude des formations géologiques pour être en mesure de déterminer si un solide dossier de sûreté peut être constitué pour le stockage à long terme du combustible irradié.

Alors que les travaux sur le terrain se poursuivent au cours de l'Étape 3 : Phase 2, la SGDN demeure résolue à entretenir un dialogue respectueux avec ses partenaires potentiels pour faire en sorte que le processus décisionnel tienne compte des intérêts de l'ensemble de la collectivité et qu'il s'appuie entre autres sur la sagesse découlant du savoir autochtone pour planifier l'avenir des générations futures.

II. Programme 2016 de ressources financières pour les collectivités des Premières nations

1. Objet

Ce programme de ressources a pour but d'aider les collectivités des Premières nations à acquérir une meilleure compréhension de la GAP et de ce que la mise en oeuvre du projet impliquerait pour les collectivités, la population et les coutumes culturelles et communautaires. Le programme est conçu pour promouvoir l'apprentissage et la discussion tout en cherchant à répondre à la question fondamentale de savoir si un site sûr peut être identifié et si le projet peut être mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la région, en partenariat avec les peuples autochtones et les collectivités de la région.

Il est important de souligner qu'afin de garantir l'indépendance des collectivités des Premières nations, une demande de financement en vertu de ce programme ou les rapports fournis à la SGDN à cette étape des travaux ne seront pas considérés comme constituant un appui à la GAP ou un engagement à continuer de participer à ces travaux.

2. Description du programme

Une aide financière peut être obtenue par les collectivités des Premières nations de la région entourant les collectivités intéressées participant à l'Étape 3 : Phase 2 du processus de sélection d'un site pour favoriser l'apprentissage ainsi que le dialogue avec la SGDN et au sein de la collectivité, en appui à l'examen du projet par la collectivité et à la réflexion de celle-ci sur les possibilités qui pourraient s'ouvrir avec la mise en oeuvre du projet.

Les activités devront être élaborées en collaboration avec la SGDN avec l'objectif de répondre aux besoins qu'aura la collectivité au cours des travaux menés pour examiner la GAP, la méthode d'évaluation et la participation aux activités de sélection d'un site. La SGDN travaillera en collaboration avec les collectivités pour les aider à comprendre le projet et à déterminer les possibilités qu'il offre, mais aussi les préoccupations et les défis soulevés par la mise en oeuvre de ce projet.

RESSOURCES OFFERTES AUX COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

1. **Subvention relative aux dépenses administratives associées à la coordination des activités communautaires visant à mieux comprendre le projet et à faire participer les membres de la collectivité à réfléchir au projet**

Jusqu'à 100 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles

Il est reconnu que les collectivités engageront des dépenses administratives. Pour aider les collectivités à participer, des ressources seront disponibles afin de payer les dépenses administratives engagées pour prendre part aux études de la Phase 2 sur le bien-être, notamment les dépenses suivantes :

- Personnel de soutien dédié à temps plein/partiel
- Dépenses pour assurer les communications et/ou payer les frais de déplacement associés aux activités locales ou régionales

Note : les dépenses engagées pour payer du personnel à temps partiel et pour assurer les communications entre les membres de la collectivité et du conseil incluent généralement le paiement du salaire et des comptes créditeurs, le suivi des reçus, les services de téléphone, de télécopieur et de courriel et les frais de déplacement pour participer aux réunions directement reliées au projet de la GAP.

Les dépenses de cette catégorie seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.

-
2. **Soutien à la participation de la collectivité**

Jusqu'à 40 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles

Une aide financière est offerte pour soutenir le dialogue et des ateliers visant à aider les membres de la collectivité à en apprendre davantage sur le projet de la SGDN.

La collectivité et la SGDN peuvent, au besoin, planifier ensemble des séances d'information destinées aux membres de la collectivité pour promouvoir des occasions d'apprentissage réciproque. La participation des membres de la collectivité, y compris des aînés, des jeunes, des femmes et des détenteurs du savoir, est encouragée.

Les dépenses reliées à cette catégorie incluent généralement la location d'espaces de réunion, les repas et rafraîchissements, les frais de déplacement et de participation des aînés et de préparation des réunions avec les membres de la collectivité ainsi que les dépenses associées à la participation des aînés et des détenteurs du savoir (c.-à-d. honoraires) et aux cérémonies que la collectivité pourrait souhaiter tenir, telles que des cérémonies d'ouverture/clôture.

| | | |
|----|---|---|
| 3. | Traduction et communications en langue autochtone | Jusqu'à un maximum de 5000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles |
| | <p>Un financement sera offert pour couvrir les coûts associés à la traduction et aux exigences de communication favorisant la compréhension de la collectivité.</p> | |
| 4. | Bien-être de la collectivité | Jusqu'à un maximum de 40 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles |
| | <p>La SGDN soutient les collectivités qui souhaitent évaluer leur bien-être en ce qui concerne leurs traditions, leurs objectifs futurs et la façon dont le projet de la GAP pourrait s'harmoniser avec ces évaluations.</p> | |
| | <p>La SGDN s'efforce de faire en sorte que le cadre de travail sur le bien-être de la collectivité englobe la vision autochtone du monde et qu'il en tienne compte.</p> | |
| | <p>À cette fin, la SGDN offre un soutien financier pour aider les collectivités intéressées à réaliser une étude sur leur bien-être préalable au projet éventuel. Cette aide financière peut également être utilisée pour mettre à jour une étude sur le bien-être réalisée antérieurement par la collectivité.</p> | |
| | <p>Les dépenses pertinentes pourraient inclure les coûts associés à l'utilisation d'un expert indépendant pour réaliser une étude et préparer un rapport d'étude, les coûts de location d'espaces de réunion et les coûts associés à une séance de planification stratégique/réunion communautaire menée pour examiner les constats d'une étude sur le bien-être.</p> | |
| 5. | Participation des jeunes | Jusqu'à un maximum de 15 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles |
| | <p>La SGDN comprend l'importance de la participation des jeunes autochtones et offre une aide financière pour favoriser leur participation au processus d'apprentissage de la GAP.</p> | |
| | <p>Les dépenses reliées à cette catégorie incluent généralement la location d'espaces de réunion, les repas et rafraîchissements, les frais de déplacement et de participation des jeunes et les frais de préparation des réunions.</p> | |

6. **Financement pour participer à des forums pour comprendre les principaux sujets tels que les rayonnements, les études géoscientifiques, la protection de l'environnement et les multiples barrières** Coûts couverts

La SGDN reconnaît la nécessité pour chaque collectivité d'acquérir une compréhension approfondie des sujets importants auprès des spécialistes de la SGDN et de tiers tels que des sommités universitaires et des experts-conseils.

La SGDN fournira des occasions pour des représentants de la collectivité d'apprendre auprès des spécialistes de la SGDN et de sommités universitaires travaillant dans ces matières en organisant une série d'ateliers réunissant des représentants de la collectivité et ces sommités et spécialistes.

Des dépenses modérées de participation seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces ateliers ou à d'autres activités d'apprentissage semblables.

7. **Visite d'une installation d'entreposage provisoire** Coûts couverts

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire.

La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets nucléaires en Ontario ou à proximité de la collectivité.

8. **Rencontre de représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)** Coûts couverts

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN.

La SGDN couvrira les frais de déplacement engagés par une petite délégation de représentants de la collectivité afin d'aller rencontrer des représentants de la CCSN pour en apprendre davantage sur le cadre réglementaire régissant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La date et l'ordre du jour de cette rencontre seront établis directement par la CCSN, qui consultera la délégation pour faire en sorte que les domaines d'intérêt et les questions de la délégation soient abordés.

9. **Comprendre le contexte international – Conférenciers**

Coûts couverts

La SGDN encourage les collectivités à se tenir au fait des programmes et des meilleures pratiques qui ont cours ailleurs dans le monde.

La SGDN aidera des représentants de la collectivité à se renseigner auprès de responsables de programmes étrangers de gestion du combustible irradié en organisant une série d'ateliers réunissant les représentants de la collectivité et ces responsables étrangers.

Des dépenses modérées seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces ateliers.

* Veuillez prendre note que la période de 12 mois mentionnée dans la description du programme débute le jour de la signature d'une entente.

Des ressources additionnelles sont offertes aux collectivités autochtones qui participent de près au processus d'apprentissage et de sélection d'un site de la GAP de la SGDN en vertu du Programme de ressources financières supplémentaires pour les collectivités autochtones.

III. Présentation de propositions

Les collectivités des Premières nations situées à proximité des collectivités participant à l'Étape 3 : Phase 2 de la GAP sont invitées à présenter une proposition pour recevoir une aide financière en vertu de l'ensemble ou d'une partie des programmes décrits ci-avant.

Les collectivités participant à l'Étape 3 : Phase 2 sont :

Hornepayne, Ignace, White River, Manitouwadge, Blind River, Elliot Lake, Huron-Kinloss, South Bruce et Central Huron, en Ontario.

1. Les propositions doivent comprendre, au minimum :

- Le nom de la collectivité
- La façon dont les travaux envisagés seront réalisés – les rôles, les responsabilités et la reddition des comptes
- Une liste des gens participant aux travaux proposés
- Un résumé des priorités de la collectivité considérée dans le cadre de ce programme de ressources et de la façon dont les travaux seront effectués, y compris les objectifs de la collectivité et les mesures qu'elle prendra pour atteindre ces objectifs en travaillant avec la SGDN
- La ventilation du budget (comment les fonds seront dépensés)
- Le nom et les coordonnées de la personne coordonnant l'étude et agissant comme principal interlocuteur avec la SGDN pour ces travaux

2. Éléments livrables escomptés

a. Comptes rendus sur l'avancement des travaux

La collectivité doit fournir sous forme écrite (i) un rapport d'étape et (ii) un rapport de fin d'année qui résumant toutes les activités réalisées en vertu de l'accord conclu avec la SGDN. La collectivité est également invitée à faire état des autres occasions ayant été relevées par la collectivité.

b. Présentation d'informations financières

Tous les six mois, la SGDN exigera la présentation d'un rapport financier détaillant comment les fonds versés auront été dépensés conformément à l'accord. Ce rapport comprendra la documentation suivante :

- Un compte rendu des fonds fournis par la SGDN, détaillés selon les types de coût, accompagné par un extrait du grand livre général (énumération des dépenses), imprimé à partir du système de comptabilité, qui précise comment les fonds de la SGDN ont été utilisés;
- La SGDN pourrait au besoin exiger des explications supplémentaires ou des reçus à pour valider les informations fournies.

Les rapports financiers seront mis à jour en fonction de la révision de la Norme sur le financement des entités externes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Télec. : 647.259.3692
Courriel : learnmore@nwm.ca

À l'attention de : Joe Gaboury
Directeur des affaires autochtones